

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AQTIS  
TENUE LE 17 JUIN 2009 À 19 H 30  
AU CENTRE ST-PIERRE, 1212 RUE PANET, À MONTRÉAL

Étaient présents : 44 membres en règle

Michel Arcand	Jean-Denis Daoust	Mathieu Lalonde
Johane Archambault	Michel De Gagné	Christian Lemay
Bernard Arseneau	Eloi Deraspe	Marc Lesage
Yves Arseneau	Stéphane Desharnais	Richard Marsan
Louise Bédard	Hervé (Harvey) Drouelle	Brunhilde Pradier
Hélène Bédard	Aube Foglia	Catherine Prévost
Alain Belhumeur	Yves Fontigny	Maurice Roy
Jean-Guy Bergeron	Dominique Fortin	Richard Saint-Pierre
Thérèse Bérubé	Carrie Foster	Luc (Lux A.) St-Louis
Jean-Pierre Cereghetti	Victor Gaboriault	François Tanguay
Yves Chaput	Annie-Claude Gagnon	Catherine Thabourin
Michel Charron	Erick Hébert	Lucie Thériault
Claude Collins	Jean-François Heroux	Marie-Andrée Turgeon
Clément Croteau	Patrice Houx	Stella Valiani
Anne-Marie Daoust	Annie Jean	

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2009.
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2008.
6. Rapport de la présidence.
7. Adoption des états financiers au 31 décembre 2008.
8. Adoption des prévisions budgétaires 2009 et d'une résolution concernant la cotisation professionnelle.
9. Nomination des vérificateurs comptables de l'AQTIS.
10. Rapport du comité du REER collectif.
11. Point d'information REER collectif AQTIS
12. Avis de motion.
13. Adoption des recommandations du comité électoral pour l'élection au conseil d'administration.
14. Ajournement.

1. Ouverture de l'assemblée à 19 h 45.
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Il est

proposé: Brunhilde Pradier  
appuyé: Jean-François Héroux

de nommer M. Gaétan Desnoyers, président d'assemblée, et Gaétan St-Antoine, secrétaire.

**ADOPTÉ**

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est

proposé: Michel Arcand

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2009

Les membres prennent connaissance du procès verbal de l'AG du 21 avril 2009.

Après quoi il est

proposé: Stella Valiani

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2009 tel que présenté.

**ADOPTÉ**

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mai 2008

Les membres prennent connaissance du procès verbal de l'AGA du 28 mai 2008.

Après quoi il est

proposé: Maurice Roy

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2009 tel que présenté.

6. Rapport de la présidence

La Présidente, Brunhilde Pradier, présente verbalement son rapport. Elle souligne le travail effectué en cours d'année afin de s'assurer que les modifications législatives introduites par le projet de loi 32 permettent à tous les techniciens membres de l'AQTIS d'avoir pleinement accès à la négociation de leurs conditions de travail. La présidente souligne que l'adoption imminente de ce projet de loi constitue une avancée majeure, de telle sorte que l'AQTIS sera en mesure d'étendre de façon significative la protection qu'il offre à ses membres. Les membres présents applaudissent.

La présidente présente ensuite les principaux dossiers qui ont mobilisé les énergies de l'organisation au cours de la dernière année :

- la mobilisation pour la mise en application de l'entente publicitaire;
- la négociation et la conclusion de trois ententes collectives dont une première entente avec l'ONF;
- la structuration de la régie interne;
- les interventions pour défendre l'intérêt des membres et de la production indépendante face aux politiques du gouvernement fédéral dans le domaine de la télévision et du cinéma.

Finalement la présidente précise que l'AQTIS poursuivra en 2009 ses efforts pour garantir un bassin d'emplois stable et en croissance et mentionne quatre autres priorités:

- la négociation des ententes collectives;
- la poursuite des interventions politiques;
- la réactivation de la planification de la structuration;
- la planification d'une réflexion large sur la gouvernance et la vie associative.

7. Adoption des états financiers au 31 décembre 2008

Les états financiers 2008 vérifiés sont déposés avec explications par monsieur Marc Deschamps de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (document en annexe). MM Deschamps et Demars répondent aux questions des membres concernant les assurances collectives et le programme de perfectionnement professionnel.

Suites aux explications apportées, il est

proposé: Maurice Roy

appuyé: Stéphane Desharnais

de recevoir les états financiers au 31 décembre 2008.

**ADOPTÉ**

8. Adoption des prévisions budgétaires 2009 et d'une résolution concernant la cotisation professionnelle

M. Patrick Demars, directeur général, fait un résumé des grandes lignes du budget soumis pour approbation à l'assemblée. Il présente ensuite, ligne par ligne, les prévisions budgétaires pour 2009. (document en annexe).

À l'issue de cette présentation et suivant la recommandation du conseil d'administration, il est proposé d'augmenter le plafond de la cotisation professionnelle.

proposé: Michel Arcand

appuyé: Yves Chaput

D'augmenter le plafond de la cotisation professionnelle pour le porter de 1300\$ à 1500\$.

**ADOPTÉ**

Ensuite, suivant la recommandation du conseil d'administration, il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2009.

proposé: Clément Croteau

appuyé: Thérèse Bérubé

d'adopter les prévisions budgétaires 2009.

**ADOPTÉ**

9. Nomination des vérificateurs comptables de l'AQTIS

Sur recommandation du conseil d'administration il est

proposé: Bernard Arseneau

appuyé: Jean-François Héroux

de nommer les vérificateurs comptables Raymond Chabot Grant Thornton pour la prochaine année.

**ADOPTÉ**

10. Rapport du comité du REER collectif

En l'absence du président Marc Larose (absent en raison d'activités professionnelles), M. Jean-Pierre Cereghetti, membre du comité du REER collectif de l'AQTIS et M. Éric Tardif de la firme *Optimum*

*Actuaires & Conseillers inc.* présentent le rapport du comité de retraite distribué aux membres présents (document en annexe). Suite à une période de questions, il est :

proposé: Bernard Arseneau  
appuyé: Maurice Roy

de recevoir le rapport du comité du REER collectif de l'AQTIS.

**ADOPTÉ**

11. Point d'information REER collectif de l'AQTIS

La présidente explique les raisons qui ont motivé le conseil d'administration à adopter une résolution qui aura pour effet d'acheminer vers le REER collectif AQTIS (Industrielle Alliance) toutes les cotisations des producteurs et membres qui sont perçues en vertu de nos ententes collectives et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Elle explique qu'à cette date, les membres qui ont accumulé des sommes dans le REER de l'ex-APVQ n'ont pas l'obligation de les transférer au REER collectif AQTIS; ces placements peuvent demeurer tels qu'ils ont été placés. Par ailleurs, si ces sommes étaient transférées au REER collectif AQTIS, ces placements seraient considérés comme des cotisations volontaires et disponibles en tout temps. Elle rappelle la volonté du CA de créer un vrai régime de REER collectif qui s'adresse à tous les membres et qui leur permettra de compter sur des revenus décents à la retraite. La présidente, les membres du comité de retraite et le directeur général répondent aux questions des membres concernant cette décision et concernant certaines caractéristiques de notre REER collectif.

12. Avis de motion

Le président appelle M. Yvan Labranche. En raison de son absence, le président annonce que l'avis de motion qu'il avait déposé lors de l'Assemblée générale annuelle du 28 mai 2008 ne pourra être débattu. La motion tombe.

En l'absence de la secrétaire du conseil d'administration, le vice-président, M. Richard Saint-Pierre dépose un avis de motion au nom du conseil d'administration afin qu'il soit débattu lors d'une prochaine assemblée. Cet avis de motion tient dans un document de 22 pages intitulé « *Proposition du conseil d'administration de l'AQTIS - Avis de motion déposé à l'AGA du 27 mai 2009 - Version 1* » qui est remis aux membres qui participent à l'Assemblée.

13. Adoption des recommandations du comité électoral pour l'élection au conseil d'administration

Carrie Foster, présidente du comité électoral 2009, prend place. Les autres membres du comité électoral sont Marie-Andrée Turgeon, Dominique Fortin, François Tanguay qui sont présents et Francesca Waltzing qui est absente pour cause d'engagements professionnels. Madame Foster présente les recommandations du comité électoral.

Avec la collaboration de la permanence de l'organisation le comité a supervisé :

- la planification des élections et des étapes du processus électoral ;
- l'opération d'envoi de la documentation invitant les membres à déposer leur candidature ;
- la réception des candidatures et la vérification de leur conformité ;
- l'envoi des bulletins, enveloppes et informations concernant le vote ;
- la réception et le dépouillement des bulletins de vote.

Le comité considère que le scrutin s'est déroulé dans des conditions qui ont permis aux membres d'exercer pleinement leurs droits démocratiques. A la date de clôture de la réception des bulletins de vote, le comité avait reçu 632 enveloppes conformes contenant des bulletins de vote. Seulement 16 bulletins ont été rejetés pour des raisons de non-conformité.

À la présidence le résultat du vote est le suivant :

Major, Michel-Charles :	114
Pradier, Brunhilde :	486

En vertu de nos statuts et règlements, Brunhilde Pradier a donc été élue en tant que présidente de l'AQTIS.

Le résultat du vote pour les 5 postes d'administrateurs est donc le suivant :

Arseneau, Bernard :	374
Bernier, Patrick :	116
Craig, Louis :	376
Drouin, Éric :	146
Piché, Louis :	261
Roy, Maurice :	229
Saint-Pierre, Richard :	154
Sauvé, Daniel :	280
Thabourin, Catherine :	310

En vertu de nos statuts et règlements, les 5 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes ont donc été élus en tant qu'administrateurs de l'AQTIS. Ce sont donc, par ordre du nombre de votes : Louis Craig (376 votes), Bernard Arseneau (374 votes), Catherine Thabourin (310 votes), Daniel Sauvé (280 votes) et Louis Piché (261 votes).

Au nom du comité électoral, la présidente du comité remercie tous les candidats pour leur contribution à notre vie démocratique et plus particulièrement les membres sortants du conseil d'administration qui ont fait un travail remarquable afin de faire progresser notre organisation.

Ayant pris connaissance des recommandations du comité électoral un membre intervient et avance que quatre des candidats élus au poste d'administrateur en vertu du scrutin postal ne peuvent siéger au CA en raison de leur statut de membres de l'AIEST. Pour ce faire il invoque les articles du Code civil qui concernent les obligations des administrateurs et leurs inhabilités. Il précise que les administrateurs ont une obligation de loyauté (art. 322) et qu'ils doivent éviter de se placer en situation de conflit d'intérêt (art. 324). Étant membres d'une organisation rivale, ces personnes seront en conflit d'intérêt sur un nombre considérable de sujets et devront s'absenter des débats, ce qui aura pour effet de paralyser le fonctionnement du conseil d'administration. Après discussion, les propositions suivantes sont soumises au vote.

Concernant la question du conflit d'intérêt et le contexte de rivalité manifesté par l'AIEST envers l'AQTIS, il est

proposé: Michel Arcand  
appuyé: Jean-François Héroux

que le conseil d'administration obtienne un avis juridique pour déterminer si les personnes qui sont membres de l'AIEST et qui ont été élues par scrutin postal peuvent siéger sur le conseil d'administration de l'AQTIS.

**ADOPTÉ**

Il est également

proposé: Brunhilde Pradier  
appuyé: Stéphane Desharnais

de demander aux quatre personnes qui sont membres de l'AIEST de renoncer à la fonction d'administrateur de l'AQTIS.

**ADOPTÉ**

Il est demandé au président s'il est possible de terminer l'assemblée annuelle à une date ultérieure après réception des avis juridiques et celui-ci répond que la proposition est à l'effet de conclure le point 13 à une prochaine assemblée convoquée dès réception des avis juridiques. Sur recommandation du président d'assemblée, concernant la recommandation du comité électoral, il est

proposé: Jean-François Héroux  
appuyé: Luc Saint-Louis

de reporter le vote sur l'adoption des recommandations du comité électoral à la prochaine assemblée générale.

**ADOPTÉ**

Le vote de cette dernière proposition est précédé de l'adoption de l'amendement suivant

proposé: Jean-Pierre Cereghetti  
appuyé: Bernard Arseneau

que le conseil d'administration convoque l'assemblée générale dès réception des avis juridiques concernant le conflit d'intérêt.

**ADOPTÉ**

Levée de l'assemblée à 23 h 15

.....  
Brunhilde Pradier, Présidente

.....  
Catherine Thabourin, Secrétaire